

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024
-PROCES-VERBAL

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE**, à **vingt heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire**.

Convocation du 17 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 15
	Pouvoir : 0

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Chrystèle LEFORT, Linda BRIAND, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, Eric MINIER, Isabelle GICQUEL, Corentin POILVET, David GAUBERT, Fabienne PERRO.

Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Conseil Municipal d'Enfants** – Réunion plénière
- **Décisions du Maire**
- **Tarifs** : locations de salles
- **Lotissement de Péminier 2** : permis d'aménager, dénomination de l'impasse.
- **Lotissement des salles** : clôture du budget annexe
- **Affaires communautaires** : Fonds de concours
- **Questions et informations diverses**

APPROBATION du PROCES-VERBAL de la séance du 29 août 2024

Madame La Maire ouvre la séance et soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 29 août 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2024-09-01-01

9.1 REUNION PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS – PROJETS 2024/2025

Madame La Maire accueille le Conseil Municipal des Enfants pour sa réunion plénière annuelle avec le Conseil Municipal des adultes, en présence des parents et de l'animatrice du Conseil Municipal d'Enfants. Madame Le Maire rappelle que les réunions du Conseil Municipal sont publiques mais le public n'a pas le droit de prendre la parole. Le conseil Municipal d'Enfants est invité, ce qui lui donne le droit de prendre la parole.

COMMUNE DE LANDEHEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Sont présents : ROCCASALVA Carmélo, PUEL Juline, ROBIN Tom, SOULABAILLE Ambre, DUCHENE Louna, GAUTHIER Romy, LEGRAND Thomas.

Sont absents : GRIMAUD Léna, BEDDIAF Loti, CHEVALIER Eliot, QUENEHERVE Sarah, DARCEL Ninon.

Après présentation des membres de l'assemblée, le Conseil Municipal des Enfants expose ses projets :

- **Halloween** : Ciné goûter du 31/10
- Décoration de la salle polyvalente avec notamment les courges plantées sur le parvis de l'école. En amont, un masque géant en papier mâché a été réalisé pendant l'été avec une intervenante.
- Film d'animation écologique à 15 h ,
- Goûter à 16 h 30 (bonbons, gâteau faits maison, boisson),
- Réalisation des photos souvenir des déguisements des enfants
- Publicité : Affiche, Annonce dans les classes de l'école, flyers.

Le matériel de sonorisation est sollicité auprès de la Commune.

- **Les commémorations**

- 11 novembre : Préparation de textes à lire.
- 8 mai :
 - Déplacement aux archives départementales le 22 octobre 2024 (Un rendez-vous est prévu avec l'animatrice au préalable). Madame Isabelle Gicquel informe les enfants qu'une carte de lecteur est à obtenir.. Ensuite, une fiche doit être remplie sur les recherches demandées et les archives amènent maximum trois ouvrages. Les documents peuvent être papier ou numériques
 - Escape Game : les enfants de la résistance
 - Temps d'échange avec Martine Durand sur le livre Landéhen, de la Résistance à la Victoire qui sera publié pour mai 2025.
 - Exposition en mai 2025
 - Temps fort le 8 mai 2025 lors de la commémoration.

- **Projet de solidarité à Noël**

Collecte de boîtes (à chaussures) pour réaliser des colis de Noël pour les plus démunis (petits jouets, livres enfants...). Travail possible avec la Croix Rouge, le Secours Populaire.

- **Initiation aux Gestes de 1ers secours**

Initiation proposée par le Conseil Municipal d'Enfants de Pommeret qui avait apprécié la Journée du Chien Citoyen. Un temps d'échange pourra être prévu le jour de cette initiation pour échanger sur les projets de chacun. A noter l'importance de partager avec les autres CME. Landéhen avait organisé une rencontre pour les 10 ans du CME de Landéhen en 2019.

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Les élections des Conseillers Municipaux enfants de CM1 auront lieu le 18 octobre. Ils remplaceront les enfants actuellement en 5^{ème}. Ces derniers sont invités à participer aux activités proposées sur 2024-2025. Les projets des nouveaux élus seront également à étudier.

Le CME est interrogé sur son intervention éventuelle à la fête de la Musique si elle a lieu. Il lui est demandé de réfléchir.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

ADOPTE le programme présenté par Conseil Municipal d'enfants.

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

DECISION 2024-09-01-02

1.1-ACQUISITION de MATERIEL DE NETTOYAGE- MINI MONOBROSSE

En vertu de la délibération 2020-06-01-01 portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a passé commande d'une mini monobrosse de nettoyage destinée à l'entretien des salles communales, auprès du groupe PLG d'un montant de 743.68 € euros HT. Ce matériel participe à la prévention des troubles musculosquelettiques. Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 21578 de la section d'investissement.

DELIBERATION 2024-09-01-03

3.3 – SALLES et VAISSELLE COMMUNALES – PRESTATIONS ANNEXES – REGLEMENT ET TARIFS à compter du 01/01/2025 –

Madame Le Maire rappelle que la dernière mise à jour des tarifs de location des salles, remonte au 1^{er} janvier 2022.

Elle porte à la connaissance des Conseillers municipaux le coût 2023 des différentes salles. Un déficit est enregistré pour chacune d'entre elles notamment en raison de l'augmentation des frais d'électricité. Les salles des fêtes et polyvalente sont raccordées à un tarif jaune qui ne bénéficie pas du bouclier tarifaire. En 2023, le montant de l'électricité du tarif jaune a doublé. La consommation de chaque salle est connu en raison de la pause de sous-compteur.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la révision des tarifs de location des salles et vaisselle communales **à compter du 1^{er} janvier 2025.**

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- RAPPELLE le Règlement d'utilisation des salles COMMUNALES :

1. PRINCIPES GENERAUX

- Dépôt d'une caution par les Particuliers et les Associations
- Pour les associations, la caution déposée annuellement est valable pour l'ensemble des utilisations des salles et pour le prêt du vidéo-projecteur.
- Les tarifs et la gratuité votés au niveau des associations, sont étendus au rassemblement annuel des Classes d'âge.
- Les propriétaires non domiciliés sur Landéhen, s'acquittant d'une taxe d'habitation ou d'une taxe de foncier bâtie sur la commune se voient appliquer les mêmes droits que les personnes domiciliées sur la commune.
- Options : Concernant les options posées par les demandeurs, leur validité est d'un mois. Sans nouvelles des demandeurs, les options sont enlevées et les salles redeviennent disponibles à la location. Les options posées avant l'établissement du calendrier des fêtes de l'année suivante, sont valables jusqu'au 31 décembre.

2. CONDITIONS PARTICULIERES :

SALLE POLYVALENTE

- Pour un repas, la salle est limitée à **80 personnes assises et 130 personnes en format vin d'honneur.**
- La salle polyvalente n'est pas louée aux particuliers non domiciliés à Landéhen hormis les propriétaires s'acquittant d'une taxe d'habitation ou de foncier bâti sur la commune. Cependant, une location peut être accordée aux organismes extérieurs pour réunion, formation... .

SALLE DES FETES

- Pour un repas, la salle est limitée à **300 personnes assises et 550 personnes en format vin d'honneur.**
- Par équité avec les manifestations lucratives des associations communales (repas...) la gratuité n'est accordée à l'école que pour ses activités pédagogiques (défi maths...) ainsi que le goûter de Noël.

SALLE OMNISPORTS

- La salle omnisports est utilisée essentiellement pour la pratique sportive.

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

- Elle accueille uniquement les membres adhérents des associations locales, l'école et les activités Jeunesse de Lamballe Terre et Mer.
- La réservation de créneaux se fait par le biais de l'agenda créé sur le site Internet de la Commune et par l'intermédiaire des Présidents d'association.

MAISON du TEMPS LIBRE

- La salle du rez-de-chaussée est limitée à **64 personnes**.
- A partir de 22 heures, n'est permis aucun bruit de nature à compromettre la tranquillité publique et à troubler le repos des habitants.
- Elle n'est pas louée aux particuliers non domiciliés à Landéhen hormis les propriétaires s'acquittant d'une taxe d'habitation ou de foncier bâti sur la commune. Cependant, une location peut être accordée aux organismes extérieurs pour réunion, formation... .
- **L'utilisation de l'équipement de sonorisation situé dans cette salle est strictement réservée aux Associations de la Commune.**

SALLES DE LA MAIRIE

- Les salles peuvent ponctuellement être mises à disposition des associations locales.
- Elles peuvent être louées uniquement à des organismes, pour des réunions, formations...
- **La grande salle est limitée à 25 personnes assises en format réunion (avec table) et 50 personnes dans les autres cas.**
- **La petite salle est limitée à 10 personnes.**

SALLES DE L'ESPACE JULES AVRIL

- Les salles sont mises à disposition des associations locales.
- Elles peuvent être louées uniquement à des organismes, pour des réunions, formations...
- **La grande salle est limitée à 25 personnes assises en format réunion (avec table) et 35 personnes dans les autres cas.**
- **La petite salle est limitée à 10 personnes.**

- **DONNE MANDAT au Maire pour gérer toute situation particulière pouvant conduire un refus de location de salle (manifestation associative importante, aspect sécurité, etc...)**
- **FIXE les TARIFS comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :**

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

SALLE DES FETES	LOCATAIRES de LANDEHEN		LOCATAIRES HORS COMMUNE	
	avec cuisine	sans cuisine	avec cuisine	sans cuisine
jour de location	344	235	577	429
Veille (1)	117.5	117.5	214.5	214.5
lendemain	172	117.5	288.5	214.5
cuisine seule	109		148	
couvert complet (2)	0.30			
ou une unité (ex la coupe)	0.10			
caution	690		1035	
caution avec micros	1035		1380	

SALLE POLYVALENTE	LOCATAIRES de LANDEHEN		PARTICULIERS HORS COMMUNE	REUNIONS FORMATIONS ORGANISMES EXTERIEURS
	ASSOCIATIONS	PARTICULIER		
jour de location		123		162
veille ou lendemain		61.5		
café après obsèques		gratuit	61.5	
couvert complet (2)			0.30	
ou une unité (ex la coupe)	gratuit		0.10	
caution	néant	310		

MAISON DU TEMPS LIBRE	LOCATAIRES de LANDEHEN		PARTICULIERS HORS COMMUNE	REUNIONS FORMATIONS ORGANISMES EXTERIEURS
	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS		
jour de location		108		138
veille ou lendemain		54		
café après obsèques	gratuit	gratuit	54	
forfait vaisselle (2)			17	
caution	/	310		

ESPACE JULES AVRIL	LOCATAIRES de LANDEHEN		PARTICULIERS HORS COMMUNE	REUNIONS FORMATIONS ORGANISMES EXTERIEURS
	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS		
grande salle				63
Petite salle	gratuit			31.5

SALLES DE REUNION DE LA MAIRIE	UTILISATEURS de LANDEHEN		PARTICULIERS HORS COMMUNE	REUNIONS FORMATION ORGANISMES EXTERIEURS
	ASSOCIATIONS	PARTICULIERS		
grande salle				63
Petite salle	gratuit			31.5

PENALITES			
rétractation	50% du montant de la location prévue hors vaisselle (3)		
Vaisselle et matériels non restitués			
verres, tasse	2.65	assiettes	5
fourchette, cuillère à soupe, couteau	5.2	cuillère à café	2.1
vaisselle inox, matériel, clef, ... (4)	selon coût réel de remplacement		
AUTRES			
lumière restée allumée	46	ménage supplémentaire (l'heure) non respect de l'article 6 du règlement	52

(1) le tarif veille ne s'applique pas aux associations locales

(2) par tranche de 40 couverts – gratuité pour les associations locales – gratuité pour le café après obsèques d'une personne de la commune –

(3) en l'absence de motif majeur

(4) suivant devis ou facture

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

- **DECIDE** d'expérimenter le non-comptage des couverts complets à l'issue des locations avec vaisselle. La vérification des placards de la vaisselle inox et des matériels de la cuisine reste à effectuer. La facturation de la casse de la vaisselle des couverts complets n'interviendra qu'en cas de disparition importante. La mise à disposition de la vaisselle des placards devra être supérieure au nombre de couverts demandés afin de pallier aux éventuels manques.

- **DECIDE de MODIFIER** le règlement d'utilisation des salles en y ajoutant le nettoyage des abords des salles dont les cendriers qui seront mis à disposition à l'extérieur des salles.

- **DEMANDE** à ce que des renseignements soient pris sur l'obligation de disposer d'un téléphone dans les salles communales.

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION N° 2024-09-01-04

3.5 - LOTISSEMENT de PEMINIER 2 – PERMIS D'AMENAGER - ADRESSAGE

Madame Le Maire rappelle que la prochaine réunion avec le Cabinet Nord Sud Ingénierie, constitue la dernière phase avant le permis d'aménager pour lequel le dépôt doit être autorisé par le Conseil Municipal. Ce dépôt devrait intervenir en octobre.

Elle informe également qu'il convient de dénommer l'impasse du futur Lotissement de Péminier 2.

Elle précise que la sortie du lot 13, accueillant le projet du semi-collectif pour 8 logements donnera sur la rue de Péminier et portera les numéros 7 et suivants.

Concernant les autres lots :

- 1 à 9, situés à gauche de l'impasse
 - 10 à 12 situés à droite de l'impasse,
- il convient de dénommer cette impasse.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** le maire à signer la demande de permis d'aménager.

- **DECIDE** de dénommer l'impasse du futur Lotissement de Péminier 2, Impasse des Genêts.

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-09-01-05

**7.1 - BUDGET ANNEXE du LOTISSEMENT des SALLES -
DECISION MODIFICATIVE 2024-01 - CLOTURE**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal les crédits votés au budget annexe 2024 du Lotissement des Salles à savoir :

Dépenses de Fonctionnement- compte 65888 « Reversement excédent budget annexe » : 803.91 €, somme correspondant à l'excédent.

Aucune opération n'interviendra désormais sur ce lotissement qu'elle propose de clôturer.

Au préalable, les arrondis de versement et d'encaissement de TVA laissent apparaître un crédit de 0.65 €. Afin de prendre en compte cette somme, il convient de prendre une décision modificative portant le reversement de l'excédent à 804.56 €.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65822 : Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	0.00 €	0.65 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	0.65 €	0.00 €	0.00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.65 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.65 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	0.65 €	0.00 €	0.65 €
Total Général		0.65 €		0.65 €

- **DECIDE** le reversement du solde soit 804.56 € au budget principal de la Commune.
- **ACCEPTTE** la clôture du budget annexe du Lotissement des Salles au 31 décembre 2024.
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-09-01-06

7.8- TRAVAUX EN FAVEUR DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE : Aménagement de bourg : rues de la Ville Commault et des Roseaux – FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 29 août 2024 au cours de laquelle il a pris acte de la délibération communautaire du 25 juin 2024 par laquelle le conseil communautaire approuve les termes de la révision du pacte financier et fiscal de 2019.

Elle rappelle que ce pacte prévoit six dispositions dont l'institution et la mise en œuvre d'une politique de « fonds de concours » à l'égard des investissements des communes, doté d'une enveloppe de 1,5 M€ sur 3 trois 2025-2026 et 2027, répartie au prorata de la population INSEE pondérée par l'insuffisance de potentiel financier. Le montant attribué à Landéhen est de 39 851.00 €.

Ce fonds peut être sollicité pour les dépenses d'investissement engagées à compter du 1er janvier 2023 sans critères spécifiques pour les communes de moins de 1500 habitants.

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter ce fonds dans le cadre des **TRAVAUX EN FAVEUR DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE : Aménagement de bourg : rues de la Ville Commault et des Roseaux**, et présente le plan de financement de l'opération.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **SOLLICITE** le fonds de concours communautaire pour le financement de l'opération : **TRAVAUX EN FAVEUR DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE : Aménagement de bourg : rues de la Ville Commault et des Roseaux.**
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet :

DÉPENSES HT		RECETTES		
Travaux	484 230.21 €	DETR	124 028.00 €	19.31%
Maitrise d'oeuvre	24 241.63 €	DSIL	65 972.00 €	10.27%
faisabilité et assistance MO (ADAC)	2 340.00 €	CONTRAT DE TERRITOIRE	84 219.00 €	13.11%
Autres (diagnostic eaux pluviales	1 543.43 €	AMENDES DE POLICE	12 055.67 €	1.88%
effacement réseaux et éclairage public	128 300.00 €			
travaux câblage tél et fibre	1 009.57 €	FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE	39 851.00 €	6.20%
publicité marché MO	252.84 €	Autofinancement et emprunt	316 129.58 €	49.22%
publicité DCE	337.57 €			
TOTAL	642 255.25 €		642 255.25 €	100.00%

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-09-01-07

9.1 – LIVRE MEMOIRE « Landéhen de la Résistance à la Victoire » –

Madame La Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la réalisation du recueil sur la résistance par Madame Martine Durand, cette dernière a acheté un livre à la Commune d'Evran pour un montant de 25 €.

Elle propose de rembourser Madame Durand de ce montant de 25 €.

Par ailleurs, elle interroge le Conseil sur la volonté ou non d'illustrer chaque chapitre pour un coût estimatif de 480 €.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** le Maire à rembourser la somme de 25 € à Madame Durand pour l'achat du livre d'Evran, dans le cadre de la réalisation du recueil sur la résistance.
- **DONNE son ACCORD** pour l'illustration de chaque chapitre du livre « Landéhen de la Résistance à la Victoire » pour un montant estimatif de 480 €.

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION 2024-09-01-08

**9.1 – JOURNEE de COHESION des AGENTS COMMUNAUX –
PRISE EN CHARGE de l'ACTIVITE**

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre de la journée de cohésion des agents, fixée au 5 octobre, elle propose que la Commune prenne en charge l'activité d'initiation au golf d'un montant estimatif de 300 €.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DECIDE** de prendre en charge l'activité d'initiation au golf des agents de la Commune à l'occasion de la journée de cohésion du personnel du 05 octobre 2024 pour un montant estimatif de 300 €.

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Questions et informations diverses

LIVRE MEMOIRE « Landéhen de la Résistance à la Victoire » –

Madame Le Maire rappelle la dernière réunion du Conseil Municipal au cours de laquelle elle avait informé que des compléments d'information

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

étaient en attente pour la demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

La demande de subvention de l'Etat, Ministère de la Défense, dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération, devait comporter les devis ou factures.

Elle informe donc le Conseil Municipal qu'elle a sollicité un devis pour l'impression du livre. Ce dernier s'élève à 3 340.00 € HT (400 exemplaires), 3 930.00 € HT (500 exemplaires) 5 650.00 € HT (800 exemplaires) (Editions Tipolibris). D'autres devis seront sollicités lorsque le nombre exact de pages sera connu.

Elle a également signé le nouveau devis estimatif, mis à jour par Madame Martine Durand- Société au Fil de l'Histoire pour l'écriture du livre qui s'élève à 8280.00 € (le premier estimatif s'élevait à 5880.00 €).

La promotion du livre sera à réfléchir : gazette, vœux, ...
Le prix du livre sera également à déterminer

Travaux Rues de la Ville Commault et des Roseaux

Le point sur les travaux est communiqué au Conseil Municipal : il reste les espaces verts, le scellement des barrières, les arbres à planter ...

Lotissement de Péminier 2

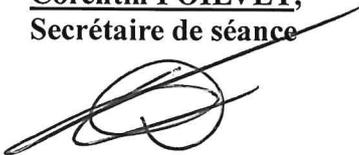
Madame le maire interpelle le Conseil Municipal sur les éventuels critères d'attribution des lotis libres du futur Lotissement de Péminier 2 qui seront à rédiger à l'occasion d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Agenda :

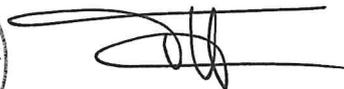
12/10 : Repas du CCAS . les conseillers disponibles sont invités à venir préparer la salle le 11 octobre à partir de 14 h.

Le présent procès-verbal a été adopté en Conseil Municipal du

Corentin POILVET,
Secrétaire de séance



Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire



Le Maire certifie avoir publié le présent procès-verbal le 26 Novembre 2024

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

